

Premières Informations



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Salaires et conventions salariales

Numéro 106 — NOVEMBRE 1988

Résultats provisoires de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre au 1^{er} octobre 1988

Les résultats présentés ci-après sont établis à partir des 22 000 premiers questionnaires reçus pour l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre d'octobre 1988. Il est rappelé que cette enquête porte sur les établissements de 10 salariés et plus.

- **la durée hebdomadaire effective du travail** est stable par rapport au trimestre précédent. Elle s'établit en moyenne à 39,05 heures pour l'ensemble des salariés, à 39,20 heures pour les ouvriers et à 38,90 heures pour les employés;
- **l'indice des effectifs salariés**, corrigé des variations saisonnières et du biais qui affecte cet indicateur, montre pour l'ensemble des secteurs marchands non agricoles une progression de 0,3% au cours du troisième trimestre 1988. Sur les douze derniers mois, les effectifs ont augmenté de 1,1%;



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — Téléphone : 40.56.51.62

- le taux de salaire horaire ouvrier progresse de 0,7% au cours du troisième trimestre 1988. Ceci porte l'augmentation depuis janvier 1988 à 2,4%.

Évolution du taux de salaire horaire ouvrier et du SMIC.

En pourcentage

INDICATEURS ÉTUDIÉS	Année (n)	Janvier à Avril	Avril à Juillet	Juillet à Octobre	Octobre à Janvier ⁽¹⁾	Sur un an de d'octobre à octobre
TAUX DE SALAIRE HORAIRE	1984	+1,5	+2,0	+1,0	+1,7	
	1985	+1,4	+1,5	+1,4	+1,0	84 à 85 = +6,0
	1986	+0,9	+1,0	+0,7	+0,6	85 à 86 = +3,7
	1987	+1,0	+0,8	+0,8	+0,8	86 à 87 = +3,3
	1988	+0,8	+0,9	+0,7 p		87 à 88 = +3,2 p
SMIC	1984	0,0	+4,7	0,0	+2,2	
	1985	+2,2	+4,6	0,0	0,0	84 à 85 = +9,2
	1986	0,0	+3,4	0,0	0,0	85 à 86 = +3,4
	1987	+2,4	+1,0	0,0	0,0	86 à 87 = +3,4
	1988	0,0	+3,3	0,0		87 à 88 = +3,3
(1) - (n + 1).						